

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, R. Ambroise-Richelieu, 9; BLAVETTE, J. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.
On s'abonne: A PARIS, chez M. HAYAT-LAPITTE, 46, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Juillet 1881.

Chronique générale.

Le conseil des ministres a tenu séance samedi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy. Voici, d'après les journaux républicains, le compte rendu de ce conseil :

M. Barthélemy Saint-Hilaire a fait à ses collègues diverses communications relatives aux événements dans le sud de la Tunisie.

Le gouvernement a reçu l'avis officiel du bombardement de Sfax; la ville est complètement détruite.

L'escadre, qui achève de se ravitailler à Toulon, va partir au premier signal.

Le ministre de la guerre a fait connaître au conseil les ordres qu'il avait donnés pour l'occupation de la ville. Plusieurs transports sont partis de Toulon, jeudi dernier; aussitôt débarquées, les troupes entrèrent dans Sfax et occuperont Gabès.

Le général Farre a certifié que toutes les mesures ont été prises pour arriver à une prompte pacification du pays insoumis.

Le conseil s'est ensuite occupé des affaires d'Oran. M. Barthélemy Saint-Hilaire a résumé la correspondance échangée à la suite des derniers troubles, entre les gouvernements français et espagnol. On a étudié les demandes en revendication que l'Espagne a adressées à la France pour ses nationaux dont les intérêts ont été lésés dans le sud oranais.

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue récemment avec l'ambassadeur d'Espagne.

Il résulte de cette entrevue que l'accord le plus complet règne entre les deux gouvernements.

Quant aux demandes des sujets espagnols, il sera procédé à une enquête qui

aboutira, a dit le ministre, à une solution à l'amiable.

Le conseil a expédié ensuite les affaires courantes et s'est séparé à onze heures.

Il fallait un diplomate, ce fut un danseur qu'on nomma.

Les opportunistes présentent M. Léon Renault comme candidat pour le cas très-improbable où M. Albert Grévy consentirait à quitter le gouvernement de l'Algérie. Ce serait changer un aveugle pour un borgne. Ce n'est pas suffisant. Pour réduire l'insurrection, nous avons besoin d'un homme qui ait ses deux yeux et de la poigne, et ce n'est pas une affaire de l'Enfida ou du Bone-Guelma que nous avons à traiter; ce sont les Bou-Amena qu'il nous faut museler. Assez d'Albert Grévy et de Léon Renault comme cela. Les colons s'en trouvent trop mal.

A propos de ces colons, il se confirme que le duc Fernan-Nunez réclame à notre gouvernement une somme considérable pour être répartie entre les familles des Espagnols massacrés à Saïda. Si on prélevait cette somme sur les appointements de la famille Grévy!

La discussion du budget de la guerre a continué et nous a apporté de précieux mais tristes enseignements. Nous ne parlons pas seulement du refus fait à notre ami M. Keller, par 322 voix contre 134, de l'augmentation de solde pour les officiers supérieurs de toute arme, et cela malgré les promesses formelles du ministre de la guerre. « Nous n'avons pas d'argent », a répondu le gouvernement. Ce n'est pas cependant faute aux contribuables d'en donner et on en trouve bien pour les fêtes soit-disant nationales et la propagande électorale. Mais M. Keller a soulevé une question plus grave: celles de nos effectifs et de nos régiments diminués et désorganisés pour fournir à l'expédition de Tunisie. M. Keller a demandé à quelle époque on se résignerait à compléter des régiments qui

n'ont même plus l'effectif nécessaire pour faire l'école de bataillon. Le rapporteur M. Lefèvre a fait la réponse accoutumée: « Pas d'argent ». Quant à M. Farre, plus naïf, il a déclaré que si l'on avait démantibulé tous les régiments plutôt que de mobiliser un seul corps, cela aurait fait mauvais effet dans le pays. Toujours le souci électoral auquel on sacrifie la sécurité de l'armée.

Le général Saussier ayant rencontré un de ses anciens collègues de l'Assemblée nationale, la conversation suivante s'est engagée:

— Général, je vous félicite.... (en se retenant) je vous félicite....

— Oui plutôt, car c'est une rude bouteille à l'encre, une rude corvée, tout est à refaire....

— Avez-vous vos coudées franches?

— Je le pense bien, mais je suis sûr qu'avant un mois les journaux républicains qui me tressent des couronnes aujourd'hui m'agoniseront de sottises comme.... les autres. (Historique.)

Un détail assez curieux; il existe encore dans le Sénat actuel quatre anciens pairs de France: M. le général marquis d'Andigné, M. le comte de Bondy, M. le marquis de Malleville et M. le vicomte Victor Hugo.

On lit dans le National:

Plusieurs membres de la gauche ont fait des démarches individuelles auprès du Président de la République pour lui signaler la nécessité de pourvoir au remplacement de M. Albert Grévy comme gouverneur général de l'Algérie.

MM. Devès, Sarrieu et Horteur ont eu un long entretien avec M. Grévy.

Ils ont signalé au Président les dangers dont la colonie était menacée, et, sans faire de personnalités, ont cherché à lui faire comprendre que le désir de la gauche était que son frère fût rappelé.

Le Président n'a rien dit qui pût donner à croire à ses interlocuteurs que le gouverneur général serait relevé de ses fonctions.

M. Paris a rédigé ainsi son amendement à l'article 16:

« Lorsque l'enfant élevé dans la famille n'y recevra pas « une instruction élémentaire comprenant au moins la lecture, l'écriture et le calcul », le père ou la personne responsable pourra, sur le rapport de la commission scolaire et de l'inspecteur primaire, être traduit « par le maire » devant le juge de paix et puni, etc. »

La commission relative au rétablissement des tours a renoncé à continuer l'étude de la question qui lui est soumise et dont elle ne peut utilement s'occuper à la veille de la séparation définitive de la Chambre.

Le Français dit qu'un créancier réclame à M. Constans le paiement d'une dette de 35,000 fr., dont la cause se rattacherait à ses opérations commerciales en Espagne.

Il n'y a point de bonheur parfait en ce monde.

C'est ainsi que la fête nationale du 14 juillet menace d'avoir son revers de médaille.

MM. les ouvriers boulangers de Paris demandent à faire double journée le 13, afin de pouvoir prendre part, eux aussi, à la « grande manifestation patriotique. »

Les syndics des patrons ont dû se réunir pour trancher cette grave question.

C'est le citoyen Naquet, surnommé Pain de quatre livres, qui s'est fait le porte-parole des mitrons de la Babylone moderne.

Ces derniers, on le voit, traduiraient volontiers le vieil adage latin: Panem et circenses, par:

Du pain rassis et le cirque.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite)

Henri contemplant tout rêveur ce spectacle, et portait envie à ces manœuvres qui trouvaient dans l'emploi de leurs bras le pain de chaque jour, tandis que lui, condamné à une éternelle oisiveté, mourait de faim; tout à coup il entendit une voix qui l'appela:

— Monsieur Henri,

Il se retourna et crut d'abord s'être trompé, mais non, c'était bien le vieux garde-chasse du château d'Alboval qu'il reconnaissait sous ses habits blancs de plâtre et de châux; il éprouva un mélange de sentiments opposés parmi lesquels dominait cependant la satisfaction de rencontrer l'honnête serviteur de son père. Celui-ci s'approcha de lui.

— Monsieur Henri, lui dit-il, je suis bien heureux de vous rencontrer; je vous ai longtemps cherché depuis mon arrivée à Paris, et je désespérais de vous trouver. J'ai encore une demi-heure de travail à faire, voulez-vous m'attendre? Nous causerons ensuite à loisir.

Mon père reprit ses tâches, puis, à demi-heure

écoulée, alla se nettoyer à la pompe et rejoignit Henri. Une pluie fine commençait à tomber. Plutôt que de rester à causer en plein air, il lui proposa de l'accompagner dans un restaurant d'ouvriers où il allait dîner. L'heure était avancée, ils se trouvèrent à peu près seuls dans l'établissement.

— Ainsi, mon pauvre Renaud, dit tristement le jeune homme, vous voilà devenu maçon à votre âge.

— Dame, ça été un peu dur à un vieux, habitué au grand air, mais cela valait mieux que de mendier. Je m'y suis fait; je suis fils de fermier, le travail des bras ne m'effraye pas; puis j'ai eu de mauvais jours autrefois, tandis que vous, vous avez toujours été riche.

Il savait bien qu'Henri avait été obligé de vendre ses propriétés d'Alboval, mais il le croyait ruiné, non réduit à la misère; il ne put retenir une imprécation de colère contre moi qui lui avais été si funeste.

— Oh! misérable Jean, oh! le misérable! murmura-t-il entre ses dents.

Henri chercha à me défendre; mon père s'aperçut qu'à mesure qu'il parlait, sa voix faiblissait, il remarqua la pâleur livide de ses traits et le regard de convoitise qu'il jetait involontairement sur la portion de viande fumante qu'on venait de servir. Un soupçon horrible traversa son esprit. D'une voix étranglée il interrogea le baron: c'était vrai,

celui-ci souffrait des angoisses de la faim. Mon père devint aussi blême que son compagnon et fit apporter un second couvert.

— Oh! pauvre monsieur Henri, pauvre monsieur Henri, disait-il le cœur navré. Je savais bien que Jean était un grand coupable, mais je ne me doutais pas qu'il le fût à ce point.

Mon père n'avait plus faim et regardait avec attendrissement le fils de son ancien maître qui dévorait plutôt qu'il ne mangeait les plats qu'on lui servait. Quand celui-ci eut satisfait son appétit, il l'interrogea.

Henri raconta tout avec franchise, sauf en ce qui concernait ma personne qu'il évita de charger et dont il chercha à dégager la responsabilité. Le vieux garde-chasse l'écouta sans l'interrompre; il resta quelques instants silencieux après la fin du récit. Il n'avait pas d'instruction, mais trouvait dans l'élévation de ses sentiments une forme de langage supérieure à sa condition.

— Monsieur Henri, dit-il en faisant allusion à ce qui s'était passé sur la berge de la Seine, dans la famille d'Alboval on n'a jamais commis une lâcheté, et vous en auriez commis une si vous aviez cédé à la tentation. Si éprouvé que soit l'homme, il ne lui est jamais permis de désespérer; jusqu'au moment où il rend le dernier soupir, il ne doit pas céder au découragement. Lorsque je servais en Afrique, je fus un jour assailli par trois Arabes.

J'en blessai un d'un coup de feu; je levai la crosse sur le second, il fit un écart et l'arme se brisa contre une pierre; il me restait mon sabre, je parvins à mettre un de mes ennemis hors de combat; je n'eus bientôt plus qu'un tronçon avec lequel je combattis jusqu'à ce qu'il s'échappât de ma main. Je devais me croire perdu; résister à un grand gaillard qui brandissait contre moi un véritable yatagan, semblait folie. Suivant toute apparence, il ne me restait plus qu'à recommander mon âme à Dieu, mais je résolus d'employer ma dernière ressource; d'un bond agile j'évitai l'acier meurtrier et, saisissant l'Arabe à bras le corps, dans un effort suprême, je parvins à le terrasser.

C'est là l'image de la vie. Quelque persistance que le sort ait mise à nous accabler, il est rare que nous ne puissions, si nous le voulons bien, conjurer la mauvaise fortune.

Mais une volonté molle n'y suffit pas; il faut que nous ayons foi dans les prodiges qu'un homme bien trempé pour la lutte peut accomplir.

C'est à la seule condition de prendre de viriles résolutions et de les exécuter avec une persévérance à toute épreuve qu'on mérite vraiment le nom d'homme.

Lorsque j'ai perdu ma place de garde-chasse, je suis venu ici bien triste, bien désolé.

Mais je ne me suis pas croisé les bras, je me suis dit: montre que tu as du cœur et que tu sais

LES PRIVILÈGES.

Qu'on dénigre tant qu'on voudra l'ancien régime; que tous les orateurs et écrivains révolutionnaires lui jettent à la tête le mot privilège; voyons, quelle est donc l'habileté, la capacité, l'honnêteté des hommes de la Révolution?

Privilèges, aristocrates, colonels au berceau, etc. Cela tenait lieu de logique, d'éloquence et de style.

Privilèges, ça été longtemps le crochet avec lequel les prédécesseurs des Gambetta et des Ferry ont essayé de faire sauter les portes de la vieille Monarchie française.

Aujourd'hui encore, les clowns de l'histoire qui ont nom MM. Vacquerie, Sarcey, About et autres normaliens dont les études historiques ne sont pas sans analogie avec les études géographiques de M. Gambetta, traitent une fois par semaine, au moins, la question des privilèges sous la Monarchie et se gardent bien de rappeler que ces privilèges étaient purement honorifiques et que ces colonels au berceau, par exemple, étaient doublés par des colonels commandant effectivement; qu'ils ne touchaient aucune solde et n'avaient aucune autorité. Ils étaient colonels d'un régiment comme le tsar est colonel d'un régiment prussien, comme l'empereur d'Autriche est colonel d'un régiment russe.

Les privilèges de l'aristocratie républicaine sont-ils aussi anodins, aussi peu dangereux pour la fortune et la sécurité du pays?

Voyez M. Albert Grévy, par exemple.

C'était un avocat au-dessous du médiocre. Les rats eux-mêmes mouraient de faim dans son cabinet de consultations, faute de dossiers à ronger. Mais ce paperassier famélique était doté d'un frère Président de la République. On le fit sénateur inamovible, et presque aussitôt on le nomma gouverneur général de l'Algérie, commandant des armées de terre et de mer.

Ce que cet avocat fit en Algérie, on le peut voir aujourd'hui.

Les Arabes se moquèrent et passèrent promptement de la moquerie à la révolte. Nos colons furent pillés et massacrés, nos officiers assassinés, nos missions scientifiques détruites.

Quand on voulut étouffer la révolte, les ordres contradictoires, l'immixtion tatillonne de ce grotesque dans les affaires militaires paralysèrent la répression, si bien qu'aujourd'hui toute l'Algérie est en feu; si bien que, malgré les démentis très-mous d'auteurs, de l'Agence Havas, M. Farre se préparait à demander les crédits nécessaires pour mobiliser une armée de cent vingt mille hommes.

L'incapacité du frère Grévy a été nettement établie à la tribune. L'opinion publique presque tout entière a réclamé la révocation de M. Albert, et M. Albert prendra tout doucement sa retraite. Ce sont les officiers qui ont été blâmés et sacrifiés en son lieu et place, et les républicains les plus hardis, cherchant un moyen de se débarrasser

combattre les difficultés de la vie comme tu combattais les ennemis que tu avais autrefois devant toi.

« Je ne connaissais rien à la bâtisse, je m'y suis mis, j'ai appris et maintenant je me suffis.

A la vue de ce vieillard si ferme dans le malheur, Henri eut honte de son abaissement.

— Renaud, dit-il, si j'essayais de faire comme vous?

Mon père ne répondit pas à la question.

— Quand je pense que notre famille doit tant à la vôtre et que mon fils a conduit un Alboval à la misère, je me trouve bien à plaindre; et je ne puis rien pour réparer le mal; tenez, monsieur Henri, il y a des moments où l'on rougit de son impuissance comme d'une honte.

— Vous ne m'avez pas répondu, reprit obstinément Henri; croyez-vous que j'aurais à rougir, si je suivais votre exemple?

L'idée qu'il exprimait était la conclusion naturelle des paroles du garde-chasse, cependant celui-ci recula à la pensée que les descendants des châtellains d'Alboval pût descendre au métier de maçon.

— En rougir, répondit-il, oh! non, cela vous ferait grand honneur, mais songez-y, il vous faudrait du courage, beaucoup de courage.

— J'en aurai.

Mon père le regarda et fut content de l'expres-

de lui, proposent seulement ou qu'on le mette en congé illimité, — avec ses appointements de deux cents et quelques mille francs, — ou qu'une haute situation, telle que celle de procureur-général à la Cour de cassation, lui soit donnée en échange de son gouvernement.

Regardez plus bas, voyez toutes ces fonctions occupées par tous les neveux, cousins, petits-cousins, arrière-cousins de la démocratie. Voyez cette aristocratie d'argent, dont le Gambetta est le grand-duc, remplissant, en moins de dix années, ses coffres jusqu'à ce qu'ils en crévent, entassant les titres de propriété; et venez ensuite, si vous l'osez, écrivains et orateurs de la Révolution, conspuer les privilèges de la vieille Monarchie.

Le Duel Asselin-Saint-Victor.

Si quelque exemple peut et doit plaider contre le duel, c'est bien celui de la fatale rencontre, suivie de mort, qui eut lieu le 18 mai dernier, entre M. de Saint-Victor, ancien officier de cavalerie, et M. Asselin, lieutenant de l'artillerie, rencontre que les témoins ne purent empêcher, malgré tous leurs efforts, et où un homme grossièrement insulté, sans provocation de sa part, presque sans cause, a été mortellement frappé. On a lu l'histoire lamentable de ce duel au sabre de cavalerie. Les débats que ses conséquences ont entraînés, et qui se sont déroulés devant la Cour d'assises de Saône-et-Loire, ne vont pas manquer de compléter les récits publiés par les journaux.

D'après l'acte d'accusation, les débats et les plaidoiries de cette affaire, on ne peut s'empêcher de dire que le duel est un reste de coutumes barbares qui ne sauraient être encouragées à notre époque, et méritent un blâme sévère.

Dans le duel Asselin-Saint-Victor, il faut reconnaître que la provocation a été brutale, et que non-seulement les sympathies, mais encore le bon droit, sont du côté de la victime. M. Asselin, qui est jeune encore et fougueux, n'est point, paraît-il, d'un caractère commode. Toutes les informations le disent violent, emporté, présomptueux, impatient de toute contradiction. Tel du moins le montrent les origines de cette malheureuse affaire, où le rôle provocateur est tout entier de son côté. Qu'on en juge. Fort de son titre de lieutenant de l'artillerie, il organise, dans les bois de M^{me} de Talleyrand-Périgord, une battue aux sangliers. Des gardes le rencontrent et le menacent de lui dresser procès-verbal. Il n'en faut pas davantage pour échauffer un sang créole, et celui du lieutenant de l'artillerie s'échauffe si bien que les gardes effrayés se dérobent et disparaissent.

Après une telle algarade, M. Asselin, qui s'en est considéré comme la victime, ne peut pas digérer l'affront qu'il croit avoir reçu. Mais à qui s'en prendre? Non aux gardes qui se conformèrent aux instructions, ni à la propriétaire M^{me} de Talleyrand-Périgord. Mais, le château a un intendant, un brave et digne homme, ancien officier de cuirassiers,

de ses traits.

— Ce que vous faites là est bien, très-bien, dit-il, et les honnêtes gens vous approuveront, mais prenez une nuit pour réfléchir; si vous persistez dans vos intentions, venez me trouver demain matin à la pointe du jour.

Mon père avait pris dans sa poche une pièce de cinq francs, et la retourna timidement dans sa main.

— Monsieur Henri, dit-il enfin d'une voix embarrassée, si j'osais!

— Osez, mon vieux ami, je suis attendri, non humilié; j'accepte.

Il prit la pièce que mon père lui offrait, tout heureux que son dévouement reçut cet accueil.

Henri avait raison; refuser un bienfait, c'est souvent prouver qu'on est incapable de porter le poids de la reconnaissance.

Mon pauvre ami avait retrouvé dans cette entrevue tout le ressort d'une volonté énergique.

Les réflexions de la nuit ne firent que l'affermir dans la résolution qu'il avait prise; convaincu qu'il y avait plus de vraie noblesse à vivre laborieusement comme manœuvre, qu'à végéter besoinusement dans l'oisiveté, il fut le lendemain exact au rendez-vous.

Mon père le fit embaucher parmi les ouvriers les plus expérimentés.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

M. de Saint-Victor, très-estimé dans toute la contrée.

C'est à lui que s'adresse la rancune de M. Asselin, et il lui écrit, au sujet de sa mésaventure, une lettre de termes très-blessants, où il s'efforce d'humilier l'ancien soldat, en insistant, avec un goût douteux, sur la servilité de sa situation vis-à-vis de ses maîtres. A cette injure gratuite, M. de Saint-Victor ne s'emporta point, et répondit dignement, non sans malice, mais en homme qui se sent au-dessus de ces futiles allégations.

C'est alors que M. Asselin, aveuglé par la colère, et avec un emportement qui ne s'explique pas, poursuit la correspondance en l'émaillant des plus cruelles injures, de ces injures qu'un homme de cœur ne peut garder. En cherchant une explication plausible de cette fureur, on ne la trouve pas. Traiter un homme de lâche, pour un procès-verbal dressé par ses gardes, c'est un peu raide, on en conviendra. Mais de telles insultes portent toujours, et ce fut alors que, sans se départir du grand sang-froid qu'il avait observé jusqu'à ce moment, M. de Saint-Victor répondit que, tout en étant dégoûté par une pareille rencontre, il en reconnaissait la nécessité et se mettait à la disposition de son adversaire. On sait le reste. Les témoins, malgré leurs efforts, n'ayant pu arriver à une solution pacifique, le duel eut lieu, et, dès le premier engagement, M. de Saint-Victor tomba mortellement frappé.

Telle est l'histoire, en quelques mots. Ce qui lui donne un retentissement plus grand, c'est la situation de M. Asselin dans le pays, ou plutôt celle de sa famille. Fils de M^{me} Asselin, qui est de l'île Maurice, il est beau-frère de M. Schneider, fils de l'ancien président du Corps législatif impérial et directeur de l'établissement du Creusot. Il est même deux fois, puisque M. Schneider, veuf de sa première sœur, a épousé la cadette en secondes noces. On dit que, depuis l'instruction de l'affaire et peut-être surpris par les proportions qu'elle a prises et les commentaires qu'elle a soulevés, il a fait son possible pour atténuer la portée des termes qui constituèrent l'injure.

La justice, saisie de l'affaire, n'a pu excuser le survivant d'un duel où les seuls excuses invoquées par la défense sont la méchante humeur et l'emportement du caractère, et a voulu proscrire, autant que possible, par un exemple qui prendrait force de loi, ces rencontres qui peuvent être mortelles, on le voit, et où un homme tranquille, honnête et estimé, est contraint, grâce aux préjugés, de demander raison d'injures qui ne l'atteignent pas, et meurt sur le terrain, parce qu'il a plu à un adversaire emporté de le traiter de lâche sans savoir pourquoi.

Les débats, commencés jeudi, se sont terminés vendredi matin, à 4 h. 30.

M. Asselin a été condamné à quatre mois de prison, à 100,000 francs d'indemnité envers la famille Saint-Victor et aux frais.

Les témoins ont été acquittés.

EN AFRIQUE.

Deux nouvelles sont à relever dans les événements d'Afrique.

Sfax a été bombardé, et Bou-Amena s'échappe encore une fois.

Les dépêches nous annoncent bien que les cuirassés embossés devant la ville ont ruiné les remparts, détruit la grande mosquée, démantelé tous les forts. Mais les rebelles tiennent toujours avec cette opiniâtreté de l'Arabe qui tette jusqu'à la mort au sein de chaque maison. Mais nos troupes n'ont pu débarquer, même sous la protection des canons de la flotte. Mais les contingents de Tunis deviennent un embarras, au lieu d'être un secours; et l'on n'ose les employer, de peur qu'ils n'aillent grossir les rangs de l'ennemi.

Quant au mouvement de Bou-Amena, il prouve que nos colonnes sont impuissantes à barrer le passage à ce chef insaisissable, et que celui-ci va donner la main à l'insurrection soit dans la province de Constantine ou vers le Maroc. Du reste, sa base d'opérations est Tripoli, et il s'en rapproche pour en tirer des secours, des armes et des munitions.

La situation est donc loin d'être bonne, d'autant que l'agitation s'étend dans toute notre colonie; et si les Arabes ont réellement trahi en Bou-Amena un chef militaire, comme l'était jadis l'émir Abd-el-Kader, le mouvement peut devenir encore plus dangereux.

Bou-Amena qui, paraît-il, n'aurait fait qu'une feinte sur Saida, s'est porté de l'est à l'ouest avec rapidité, et menacerait en ce moment Sebdo.

Et M. Albert Grévy?

On lit dans le Soir:

Nous croyons savoir que le gouvernement est décidé à accorder à M. le gouverneur de l'Algérie un congé dont la durée sera égale à celle des congés que nos colonies ont en ce moment le théâtre.

Si le gouvernement avait résolu de déshonorer M. Albert Grévy, ils ne s'y prendraient pas autrement. La désertion par autorisation républicaine, voilà un procédé original pour affirmer les bienfaits du régime civil.

Toulon, 10 juillet.
On annonce que la flotte cuirassée va partir incessamment, et que sa destination est Gabès.

Etranger.

RUSSIE. — Suivant une dépêche d'Odessa au Times, la perspective de la récolte est si magnifique, que les agriculteurs sont d'avis que si leurs espérances se réalisent, la récolte prochaine leur suffira pendant quatre ans.

Cette abondance exceptionnelle est due aux grosses pluies qui sont tombées pendant ces deux derniers mois.

ALLEMAGNE. — Tandis que partout les taxes communales ne font qu'augmenter, la municipalité du petit bourg de Schopp, dans le Palatinat, se trouvant à la tête d'un fort excédant de recettes, a distribué à chaque habitant 80 marks (100 fr.). On va peut-être croire que les mendiants des environs vont se hâter d'être domiciliés à Schopp pour avoir l'an prochain part à pareille aubaine; mais en Allemagne la loi municipale n'est pas absurde comme en France; le droit de membre de la commune ne s'y acquiert qu'après un long stage.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 juillet.

La Bourse est faible. Le 5 0/0 n'est plus qu'à 119.40. L'amortissable ancien fait 87.20 et l'Italien 91.45. Le Turc se traite à 15.82 1/2.

L'action de la Banque de France est presque seule, et en très-vive reprise à 5,675. Le Crédit foncier est demandé à 1,720. On constate que les opérations de prêts s'accroissent par semaine d'environ 10 millions.

On demande à 675 les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie.

La Banque de Paris fait 1,285. Le Crédit mobilier est recherché aux environs de 720. La Banque de Prêts à l'industrie vient d'ouvrir à Paris un service de comptes de chèques.

La Banque nationale est bien tenue. Elle garde ses prix antérieurs.

Le Crédit foncier Maritime est demandé à 620.

Les Bons de l'Assurance financière sont à 270.

Le Crédit de France s'approche du cours de 750. Les actions nouvelles étant libérées de moitié vont être mises au porteur. Il y a de nombreux achats sur le Crédit général français.

Chronique militaire.

LE FUSIL SCOLAIRE.

Le colonel Tézenas propose d'ajouter au budget de la guerre une somme de quatre cent mille francs pour la fabrication des fusils scolaires.

Nous voyons d'autant moins d'inconvénients à dresser la jeunesse française aux exercices militaires, que nous aurons très-probablement besoin de bons soldats dans un avenir prochain. Les illustres aïeux qui font cahoter présentement le char de l'Etat ont, en effet, trouvé moyen de nous créer des embarras et de nous susciter des périls à peu près sur tous les points du globe habité.

Que le colonel Tézenas nous octroie, nonobstant la permission de compléter et de fortifier son système de défense nationale.

Apprendre à nos enfants, que dans le siècle barbare ou nous végétons, la mitraille remplace avantageusement le droit, rien n'est sage comme cette mesure qu'on arme. Mais si, en même temps qu'on arme les bras des collégiés, on fait le vide dans leur esprit et surtout dans leur conscience, un fusil aurait beau être scolaire, il n'aurait jamais qu'une portée dérisoire.

Peut-être le général Farre nous en dira-t-il.

dans sa moustache, de l'opinion que nous allons formuler. Si grave que puisse paraître cette éventualité, notre indépendance ne saurait y découvrir un obstacle sérieux. La vérité est que le chassépot, de quelque modèle qu'il soit, ratera cinq fois sur six, quand il sera manié par des tirailleurs qui auront appris le patriotisme à l'école du citoyen Jules Ferry.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE 14 JUILLET A SAUMUR.

Le programme de la fête du 14 juillet a été affiché la semaine dernière à Saumur. En outre de la revue des troupes de la garnison qui aura lieu à 9 heures, place du Char-donnat, et des trois salves d'artillerie, de vingt et un coups de canon chacune, tirés le matin à 6 heures, à midi et à 8 heures du soir, — suivant décisions ministérielles, — voici quelles seront les réjouissances offertes au public dans la soirée :

A 2 heures, régates sur la Loire, sous le patronage de la Société Nautique d'Angers : six courses ; 1,000 fr. divisés en 49 prix et 3 médailles d'argent. — Prix des places : Chaises, 1 fr. ; Tribunes, 50 centimes ; Enceinte réservée (debout), 25 centimes.

A 9 heures, feu d'artifice, quai de Limoges.

A 10 heures, fête vénitienne sur la Loire, avec le concours de la Musique municipale et de la Société des sauveteurs.

On voit, par ce programme, que les régates remplacent les courses de vélocipèdes de l'an dernier, et qu'il y aura en moins, jeudi prochain, la cérémonie de la pose d'une pierre de la Bastille, qui était l'objet principal de la fête républicaine de 1880.

Ce ne sera pas la première fois que des régates auront lieu à Saumur dans une circonstance analogue. En 1863 et 1864, le 15 août, fête nationale et fête séculaire de la ville de Saumur, des régates furent données, la première année, par la Société Nautique existant à cette époque en notre ville, et la seconde année par la même Société, avec le concours des Sociétés Nautiques d'Angers, Tours, Orléans, etc.

A propos de la fête « nationale », nous lions dans le *Patriote* qui a paru samedi à Angers :

« Les affiches annonçant le programme de la fête du 14 juillet ont été apposées hier sur les murs de notre ville, et tous nos renseignements nous font supposer que cette fête sera fort belle.

Il nous revient que, par suite des ordres émanant de M. le général commandant le 9^e corps d'armée, aucune salve d'artillerie ne pourra être tirée à Angers dans la journée du 14 juillet.

Nous nous étonnons de cette mesure, car si nos souvenirs sont exacts, jamais, sous aucun gouvernement, il n'a été dérogré à cette habitude lors de la célébration des fêtes nationales, et nous nous demandons si cette interdiction est particulière à notre ville, ou si elle s'étend au pays tout entier.

Enfin, cette mesure a d'autant plus lieu de nous surprendre qu'il y a à Angers un régiment d'artillerie, et que ce qu'on interdit aujourd'hui fut permis l'an dernier.

Nous ajouterons qu'à Paris, à Bordeaux et dans une foule d'autres villes, il sera tiré des salves d'artillerie.

En effet, quel est donc ce mystère ?

La Loire vient de faire cette année, à Saumur, une première victime. Hier, plusieurs enfants se baignaient vis-à-vis la Blanchisserie. Tout-à-coup le jeune Léquippé, âgé de 12 ans, perdit pied et disparut, entraîné par le courant. Ses camarades se retirèrent terrifiés ; ce n'est qu'après quelques instants qu'ils appelèrent au secours. Un cavalier de remonte s'est mis à l'eau et a retrouvé le jeune Léquippé ; mais il était trop tard. Tous les soins qui lui ont été donnés pour le rappeler à la vie ont été inutiles ; l'asphyxie était complète.

LIGNE DE SAUMUR A LA FLÈCHE.

Par décision ministérielle, en date du 30 juin, l'emplacement des stations intermédiaires de Clefs, Baugé, Jumelles-Brion et Longué, qui doivent réunir Saumur à La Flèche, sont fixées comme suit :

Station de Clefs. — Elle sera placée au nord du

bourg de Clefs, au kilomètre 5+730^m, à 8 k. 541 mètres de la station de La Flèche et à 11 k. 326 mètres de la station de Baugé. Elle sera desservie par le chemin d'intérêt commun n° 38 de Maulue à Durial.

Station de Baugé. — L'emplacement sera celui accepté par toutes les communes intéressées et par la commission d'enquête. Il a été fixé au kilomètre 19+56^m au sud-est de la ville.

Station de Jumelles-Brion. — Elle sera établie au kilomètre 27+927^m 80 c., à égale distance des bourgs de Jumelles, de Brion et de Cuon. Elle sera distante de 8 k. 083 de celle de Longué.

Station de Longué. — Elle est fixée, conformément au projet rectificatif dressé par MM. les ingénieurs, près des dernières maisons de Longué, de sorte que le bâtiment des voyageurs se trouvera à 800 mètres de la mairie.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — La pièce de Zola et Busnach, *Nana*, sera jouée demain à Angers et mercredi à Saumur. Elle est interprétée par la troupe du théâtre des Galeries Saint-Hubert, de Bruxelles, dans laquelle se trouvent M^{lle} Marie Laure, de la Porte-Saint-Martin, et M^{lle} Grosnier, l'excellente duègne de l'Odéon.

La semaine dernière, l'*Union libérale*, de Tours, publiait la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, j'ai l'honneur de signaler à votre attention la jeune *musique de l'école communale* de Pouancé (Maine-et-Loire), dirigée par MM. Quemion, instituteur, et Pinard, instituteur-adjoint.

L'ainé des jeunes musiciens dont il s'agit a 12 ans. Malgré la *chaleur excessive* qu'il faisait dimanche, ces enfants ont, après avoir fait un trajet de 50 lieues en chemin de fer, parcouru les rues de la ville, assisté au Festival, et exécuté, tambour en tête (le tambour a 8 ans), pendant le défilé, des morceaux que ne désavoueraient pas de grands musiciens. Ces morceaux, du reste, ont été applaudis à outrance par la population, qui n'a pu s'empêcher de faire une ovation à ces braves petits exécutants.

Vous voudrez, je pense, monsieur le Rédacteur, entretenir vos lecteurs de la charmante musique de Pouancé, et ce sera justice à tous les points de vue, car celle-ci vient de se voir attribuer une médaille.

« Agréiez, etc. »

L'*Union de l'Ouest* dit, à ce sujet, que si un congréganiste, instituteur communal, faisait de ces coups-là, menant ses élèves à cinquante lieues et les tenant toute la journée à souffler dans un trombone ou un cornet à piston, il ne manquerait pas quelque inspecteur pour l'accuser et le convaincre d'impudence, sinon « d'inconduite et d'immoralité ». Mais un instituteur laïque a tous les droits, même de courir les festivals avec des bambins de dix ans, au risque de rendre nulle la classe du lendemain.

TOURS.

Un musicien mécontent du Festival adresse les lignes suivantes au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Vous avez critiqué, comme il convenait, le Festival de Tours, qui restera le parfait modèle du Festival raté. Permettez-moi de vous donner un écho de ce tour colossal, écho qui suffira à faire juger l'incurie de l'administration. Quand les musiques du Bon-Marché, du Mans, etc..., arrivèrent au Cirque pour concourir, ils ne trouvèrent ni chaises, ni pupitres. Il fallut aviser à quêter et louer ces objets indispensables. Quelle prévoyante hospitalité ! »

Vendredi, à 4 heures 40 minutes, 450 hommes du 32^e de ligne sont partis pour l'Algérie. Puissent-ils revenir tous sains et saufs !
(Indépendant.)

Craon. — Dans la journée du 2 juillet, à Craon, la gendarmerie a arrêté en flagrant délit de mendicité la nommée Houisnard, Françoise, âgée de 76 ans, rentière, demeurant à Craon.

Françoise Houisnard est séparée de son mari.

Celui-ci habite La Flèche et lui fait une pension dont, paraît-il, elle ne profite guère. En outre, la bonne femme a des propriétés d'un rapport de 3,000 fr. environ.

La Lanterne d'Arlequin se trouve chez tous les marchands de journaux. — 10 centimes le numéro.

Sommaire du n° 15 : *Gare aux mouchards !* — La Fête du 14 juillet. — *Ce qui se passe, en Afrique* (et ailleurs). — *Revue comique* (un des dessins a été supprimé par la vénérable censure). — Un nouveau journal gambettiste à Paris. — *Choses et autres.* — La semaine gambettisarde. — Le chien charitable. — Correspondances et renseignements.

Chez les libraires, dans les gares et chez les marchands de journaux. 10 centimes le numéro illustré.

Publications de mariage.

Joseph Jouffu, chapelier, et Henriette Pillion, couturière, tous deux de Saumur.

François-Félix Buret, jardinier, et Ernestine Meslé, journalière (veuve), tous deux de Saumur.

Alphonse Guilloux, journalier, de Saumur, et Marie-Eugénie Breton, sans profession, de Doué-la-Fontaine.

François-Auguste Nouvel, ajusteur, et Eugénie Largeaud, couturière, tous deux de Saumur.

Arsène-Ferdinand Janvier, employé, de Vendôme, et Jeanne Barbier, journalière, de Saumur.

Tribunaux.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE.

AFFAIRE DE LA COMPAGNIE DE LA VENDÉE.

La Compagnie du chemin de fer de la Vendée, qui s'est formée le 12 octobre 1863, avait pour objet la construction et l'exploitation d'un certain nombre de lignes concédées à divers bénéficiaires. Le fonds social s'élevait à douze millions divisés en 24,000 actions de 500 fr.

A la fin de 1868, une société anglaise, « Midland contract Company », se trouvant propriétaire de 23,400 actions, les vendit le 23 décembre à un groupe d'actionnaires, à la tête desquels se trouvait M. Jenty, et qui acheta encore 500 actions. Le 22 décembre 1874, ce groupe, constitué en syndicat, vendit les 23,900 actions dont il était propriétaire à M. Philippart, directeur de la Banque franco-hollandaise, à des prix variant de 500 à 800 fr.

M. Philippart toucha : 1^o le produit de 68,000 obligations émises en 1875 ; 2^o cinq millions de francs en espèces, déposés chez divers banquiers ; 3^o cinq millions à recevoir de l'Etat à titre de subvention.

MM. Jenty et consorts donnèrent ensuite leur démission et furent remplacés par un nouveau conseil d'administration choisi parmi les administrateurs de la Banque franco-hollandaise.

En 1877, la Banque franco-hollandaise fut mise en faillite, le 22 juin de la même année, la Compagnie de la Vendée subit le même sort. Son passif s'élevait à onze millions.

Le syndic de la faillite a poursuivi les administrateurs anciens et nouveaux comme responsables du déficit que devait laisser la liquidation.

Le tribunal civil de la Seine, après avoir consacré plusieurs audiences aux débats de cette affaire, a, dans son audience de mercredi, rendu un jugement qui donne gain de cause aux demandeurs.

Les considérants du jugement représentent les anciens administrateurs comme ayant compromis l'actif de la Société par leur acte de vente du 22 décembre 1874 en transmettant l'actif social à M. Philippart, qui n'était pas un administrateur « prudent et sage » ; ils n'agissent pas seulement comme propriétaires d'actions, mais aussi comme mandataires des obligations.

Le jugement, après avoir constaté qu'ils ont su sauvegarder les intérêts en stipulant un délai très-rapproché pour le versement du prix de leurs propres actions, leur reproche de n'avoir pas pris les mêmes précautions en ce qui concerne les obligations de leurs mandants. Leur négligence, en permettant à la Banque hollandaise d'engloutir dans des opérations de jeu les fonds empruntés, a été la véritable cause du préjudice que MM. Jenty et consorts sont tenus de réparer.

Quant aux administrateurs nouveaux, le jugement les considère comme des comparses soumis en aveugles à M. Philippart.

Voici le dispositif du jugement :

« Le tribunal déclare Jenty, Gibiat, Boivin, Lachaud de Locqueny, Berardi, Dubois, Emile de Girardin, Théodore Meynier, Frédéric Pawer, Crawley, Alexandre de Girardin, le comte Vimercati, le comte d'Auberjon, le comte de Laevenin, tenus solidairement jusqu'à concurrence des trois quarts du passif de la faillite de la Vendée non couvert par l'actif ;

Daveye, Sentaine, Govis, Quenin, Cucheval-Clarigny, David, tenus solidairement du dernier quart du passif de la faillite de la Vendée non couvert par l'actif ; dit que Petiteau et Armieux seront tenus chacun personnellement de ce dernier quart jusqu'à concurrence de 10,000 fr.

« Condamne en conséquence les défendeurs à payer à Santon les noms... dit qu'il y a lieu à provision. »

L'*Union malouine et dinannaise* cite le fait suivant, qui prouve que la loi est parfois rigoureuse jusqu'à l'injustice :

« Jean-Marie Troyard, âgé de 37 ans, demeurant à Languédias, s'est vaillamment battu en 1870, sous les ordres de Charette.

Il avait su garder son fusil, alors que tant d'autres, moins aguerri ou moins braves, rendaient les armes ou les jetaient dans les fossés pour fuir plus lestement.

Aussi aimait-il son arme avec laquelle il avait fait mordre la poussière à plus d'un uhlan.

Néanmoins, à l'issue de la fatale campagne, étant rentré dans ses foyers, il restitua son fusil à l'Etat. Malheureusement, il avait égaré son sabre-baïonnette, et c'est tout récemment, au cours d'un déménagement, qu'il le retrouva dans son grenier.

Les gendarmes s'étant présentés chez Troyard pour lui demander quelques renseignements, l'ancien zouave profita de l'occasion pour leur remettre le sabre-baïonnette, sans s'apercevoir qu'il s'enferrait.

Procès-verbal fut dressé contre l'ancien soldat, qui comparait jeudi dernier devant le tribunal correctionnel de Dinan.

« Vous avez eu tort de ne pas rendre ce sabre, lui fait observer M. le président.

« J'ai eu assez de mal à le sauver à Patay et au Mans, répond l'inculpé, et j'aime mieux encore l'avoir gardé que de l'avoir laissé prendre par les Prussiens.

« Je rends hommage à votre conduite pendant la guerre, aussi bien qu'au corps d'armée dont vous avez fait partie, reprend l'honorable magistrat ; mais la loi est formelle, et vous devez encourir une condamnation.

« Le ministère public requiert, avec une grande modération d'ailleurs, l'application de la loi.

« Le tribunal, admettant les circonstances atténuantes dans une très-large mesure, inflige à Troyard une amende de 5 francs seulement, et ordonne la restitution du sabre à l'Etat. »

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr.

Sommaire du N° 639, du 9 juillet 1881 :

Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Canal d'irrigation du Rhône. — Discours prononcé au Concours régional de Montbrison. — Concours régional et Congrès de Versailles. — Concours régional d'Alençon. — Les fourrages complémentaires. — Emploi de l'air comprimé pour élever les eaux. — Situation agricole dans la Sarthe. — Une réforme nécessaire. — Concours régional de Saint-Brieuc. — Pisciculture. — La Sardine. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES : Coupe verticale de l'éjecteur. — Coupe longitudinale du mécanisme du tiroir de l'air comprimé. — Coupe transversale du tiroir. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait plus connaître. Nous avons sous les yeux le 46^e fascicule, consacré au département de Lot-et-Garonne, et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures représentant Agen, l'Eglise de Moirax, des vues de Nérac et de Villeneuve, et, en outre, une très-belle carte du département avec plan d'Agen.

PARTS DE FONDATEURS de la Banque Nationale, société anonyme, capital : Trente millions de francs, 11, rue Lepelletier, Paris. — DIVIDENDES DISTRIBUÉS : Exercice 1879 : 20 FRANCS (exercice de cinq mois seulement). Exercice 1880 : 20 FRANCS. Sommes portées aux RESERVES ET AMORTISSEMENTS, pour l'exercice 1880 : 5,562,857 FRANCS, représentant 46 fr. 35 par part. Cours actuels, 300 fr. environ.

MM. LAN et C^{ie}, banquiers à Saumur, envoient gratuitement tous documents.

Médecine

I. Mauve de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50 ; Poudres, 5 fr.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — LE VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès ; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOULET. Elixir dentifrice de Dethan. — le flacon... 2 fr. Poudre dentifrice de Dethan. — la boîte... 2 fr. Opiat dentifrice de Dethan. — la boîte... 2 fr. Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

Plus d'ASTHME

SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

Un bon Conseil pour tout le monde.



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczemas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le **ROB LECHAUX**, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraichissants, dépuratifs et iodurés du Gresson, de la Salsepareille rouge, du Quina, et de l'éc. d'or, amère, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causés de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang; tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 21 fr. — Dép. gen. **LECHAUX**, Ph^{en}, rue St-Catherine, 104, Bordeaux. — Broch. intitulé: Nombres attestations. — Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicate farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatos, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dermatites, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Reva-

lescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. — Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PUYLET, instituteur à Eyoançais (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Compartet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de pouresse, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. de MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.,

12 kil., 70 fr. — Aussi: LA REVALESCIERE pour les enfants, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil tranquille aux personnes les plus agiles. — Boîtes à 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr., franco. — Dépôt: Besson, successeur de TEXIER, J. Russon, pharmacien et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limité), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 15	matin.	10 h. 30	matin.		
8	15				
11	25	7	40	11	h. 55
1	17	soir.	4	51	
4	55				
7	50	11	48		9

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30	matin.	9 h. 13	matin.		
8	35			9 h. 50	matin.
12	15	soir.	3	50	
6	45			10	47

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

OFFICE D'HUISSIER A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennevilliers, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSAUB, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON** Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes. — S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir.

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau. — S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien. — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION,

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. — S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. — S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Vins et Spiritueux établie à Londres. Liverpool et Glasgow, demande la représentation d'une maison de Saumur. Relations et références de premier ordre. — S'adresser n° 119, 12, Mark Lane, Londres, E. C.

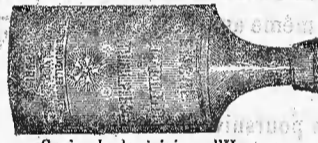
UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, demande une place de valet de chambre. — Bons renseignements. — S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE de détail demande une caissière.

Inutile de se présenter sans de bonnes références. — S'adresser au bureau du journal.

Extrait de Viande
MIEBIG
Bouillon instantané
5 Médailles d'Or, 3 Dipl. d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
Se vend chez les Épiceries et Pharmacies

ENCRE NOUVELLE



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1887.

ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adoptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT: CHEZ TOUS LES PAPETERIES

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR. — Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tararô, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. — Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans. (443)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

UNE MAISON DE GRAINS demande un garçon de 25 à 30 ans, sachant lire et écrire. — S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures méditées (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS:
PARIS: 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS: 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr.
POUR L'UNION POSTALE: 1 An, 8 fr. 50.
PARIS:
10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS:
14 centimes le numéro.
QUARANTE-CINQ VOLUMES SONT EN VENTE
Le volume broché, Paris, 3 fr.
Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons: Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féry, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccoue, Mario Uchard, Eugène de Mircourte, etc., etc.

Parait actuellement:
Les Aventures, d'un Peau-Rouge à Paris, Grand roman, par Gustave AIMARD.
ADMINISTRATION: Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
NOTA: — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration: 18, rue Dauphine à Paris.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Fères, — Paris.

Pommade FONTAINE

LE POT: 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris: MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

GRAINE DE LIN TARIN

PRÉPARATION NOUVELLE

pour combattre avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie



Exiger les boîtes en fer-blanc

UNE CULLÈRE A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte: 1 fr. 30 c.

Salsepareille FONTAINE

LE FLACON: 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle: de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

INHALATEUR-CIGARE DE S.G.D.G. DE MAGNES-LAHENS

pour l'aspiration des vapeurs de GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel. Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DÉTAIL: dans les principales Pharmacies

PRIX DE L'ÉTUI: 1 50

POUDRE brevetée S. G. D. G.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigollot est à la Montarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau, ou tout autre liquide, une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2 50. — DEMI-BOITE, 1 50

L'inventeur MAGNES-LAHENS TOULOUSE (Hte G^{re}) envoie FRANCO contre mandat-poste de 1 50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien.

PASTILLES GÉRAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION

LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON

RÉCOMPENSÉES PAR LE JURY INTERNATIONAL
PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé. Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix, et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes. L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTUI: 1 50

VENTE EN GROS: A GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINT-MÉNEHOUÏ (Maine)

DÉTAIL: Dans toutes les Pharmacies. — Env. fr. contre mandat postal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.